

666561-2026 - Mise en concurrence

Belgique – Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels – Accord cadre pour la fourniture de petit matériel médical

OJ S 187/2026 28/09/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Fournitures

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Cliniques universitaires Saint Luc

Adresse électronique: benoit.dumoulin@saintluc.uclouvain.be

Forme juridique de l'acheteur: Entreprise publique

Activité du pouvoir adjudicateur: Santé

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Accord cadre pour la fourniture de petit matériel médical

Description: Le présent accord#cadre porte sur la fourniture de petit matériel médical. Par « petit matériel médical », on entend l'ensemble des fournitures médicales de faible dimension et d'usage courant, commandées de manière récurrente pendant la durée de l'accord#cadre, destinées aux activités de soins, de protection, d'hygiène et de prévention, à l'exclusion des équipements médicaux lourds, électromécaniques ou nécessitant une installation spécifique. Le petit matériel médical comprend notamment, sans que cette liste soit exhaustive : – les équipements de protection individuelle à usage médical (tels que gants, masques, blouses, surblouses, coiffes, protections pour chaussures) ; – les consommables médicaux et articles de soins courants ; – les accessoires médicaux et paramédicaux de faible valeur unitaire. Les fournitures seront commandées au moyen de bons de commande émis en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur, aux conditions définies par le présent accord#cadre. Les produits fournis devront, le cas échéant, être conformes aux réglementations applicables en matière de dispositifs médicaux, d'équipements de protection individuelle ou de produits d'hygiène, conformément à la législation en vigueur. Ce marché est conclu pour une durée initiale de deux (2) ans , il est reconductible tacitement pour deux (2) périodes successives de douze (12) mois pour une durée maximale de 4 ans, à compter du premier bon de commande après notification du marché. Si aucune des parties n'a notifié sa volonté de mettre fin à la collaboration au minimum 3 mois avant la date d'échéance annuelle du marché. En cas de non-reconduction du présent marché, aucune justification ne devra être apportée et elle ne pourra donner lieu à des indemnités. Si le P.A. ne souhaite pas prolonger le contrat, il en informera l'adjudicataire 3 mois avant la date d'échéance de la durée fixe ou de la reconduction. Les commandes émises avant la date d'échéance du marché demeurent exécutables.

Identifiant de la procédure: dcb344e2-297d-486a-82e5-a973e8136015

Identifiant interne: PPP0HW-1071/6359/HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

2.1.3. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 3 375 882,32 EUR

2.1.4. Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.5. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 11

Conditions du marché:

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: 11

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Lot 1 - Gants médicaux en nitrile

Description: Fourniture de gants médicaux conformes aux normes EN 455 (et EN ISO 374 si applicable), non poudrés, de qualité AQL ≤ 1.5, disponibles en différentes tailles et adaptés à un usage hospitalier. Montant annuel estimé du lot : 622.054 € TVAC

Identifiant interne: HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

Nomenclature complémentaire (cpv): 18424300 Gants jetables

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles
Code postal: 1180
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C
Ville: Bruxelles
Code postal: 1200
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Informations complémentaires: Réception centrale

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7
Ville: Bruxelles
Code postal: 1000
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Informations complémentaires: Clinique St-Jean (alimentation)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9
Ville: Ottignies
Code postal: 1340
Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)
Pays: Belgique
Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 1 159 825,18 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024).

Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau

(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'

article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure (€ 45.910,00))

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires Saint Luc

5.1. Lot: LOT-0002

Titre: Lot 2 - Gants nitrile haute protection (usage laboratoire & pharma)

Description: Gants nitrile haute protection destinés aux usages laboratoire et pharmaceutique, sans latex ni poudre, offrant une barrière contre les agents chimiques et microbiologiques, conformes aux normes EN 374#1 Type B et EN 374#5. Montant annuel estimé du lot : 178.740 € TVAC

Identifiant interne: HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_2

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles

Code postal: 1180

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C
Ville: Bruxelles
Code postal: 1200
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Informations complémentaires: Réception centrale

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7
Ville: Bruxelles
Code postal: 1000
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Informations complémentaires: Clinique St-Jean (alimentation)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9
Ville: Ottignies
Code postal: 1340
Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)
Pays: Belgique
Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 66 241,44 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024). Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau (x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence , le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et

sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure (€ 13.190,00))

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non
Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires Saint Luc

5.1. Lot: LOT-0003

Titre: Lot 3 - Vêtements de protection à usage unique

Description: Vêtements de protection à usage unique (tabliers, blouses, combinaisons)

destinés à la protection du personnel et des vêtements en environnement médical. Montant annuel estimé du lot : 48.003 € TVAC

Identifiant interne: HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_3

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

Nomenclature complémentaire (cpv): 18100000 Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles

Code postal: 1180

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C

Ville: Bruxelles

Code postal: 1200

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Réception centrale

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique St-Jean (alimentation)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9

Ville: Ottignies

Code postal: 1340

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 45 348,20 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024). Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau (x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant

sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la

xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure (€ 3.550,00))

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires Saint Luc

5.1. Lot: LOT-0004

Titre: Lot 4 - Equipements textiles médicaux et accessoire patient

Description: Articles d'habillement médical à usage unique et accessoires de confort patient (coiffes, blouses, chaussettes, couvertures) destinés à la protection, à l'hygiène et au bien-être en environnement de soins. Montant annuel estimé du lot : 330.226 € TVAC

Identifiant interne: HUN\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_4

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

Nomenclature complémentaire (cpv): 33100000 Équipements médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles

Code postal: 1180

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C

Ville: Bruxelles

Code postal: 1200

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Réception centrale

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9

Ville: Ottignies

Code postal: 1340

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 685 223,58 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024). Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau (x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence , le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de

ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure (€ 24.370,00))

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires Saint Luc

5.1. Lot: LOT-0005

Titre: Lot 5 - Langes pour nourrissons et enfants

Description: Dispositifs d'incontinence pédiatrique (langes) destinés aux nourrissons et enfants, offrant une haute absorption et une protection anti#fuites. Montant annuel estimé du lot : 54.695 € TVAC

Identifiant interne: HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_5

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

Nomenclature complémentaire (cpv): 33751000 Langes jetables

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles

Code postal: 1180

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C

Ville: Bruxelles

Code postal: 1200

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Réception centrale

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique St-Jean (alimentation)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9

Ville: Ottignies

Code postal: 1340

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 100 933,95 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024).

Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau (x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure (€ 4.040,00))

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires Saint Luc

5.1. Lot: LOT-0006

Titre: Lot 6 - Accessoires d'incontinence et d'hygiène patient

Description: Accessoires d'incontinence et d'hygiène patient (culottes de maintien, draps de protection) destinés à assurer le maintien des protections et la protection des surfaces lors des soins et du transport. Montant annuel estimé du lot : 53.660 € TVAC

Identifiant interne: HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_6

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

Nomenclature complémentaire (cpv): 33141621 Kit d'incontinence

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles

Code postal: 1180

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C

Ville: Bruxelles

Code postal: 1200

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Réception centrale

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique St-Jean (alimentation)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9

Ville: Ottignies

Code postal: 1340

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 72 567,84 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024). Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau (x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion

visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure (€ 3.800,00))

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires Saint Luc

5.1. Lot: LOT-0007

Titre: Lot 7 - Masques faciaux respiratoires (anesthésie et ventilation)

Description: Masques faciaux souples destinés à la ventilation et à l'anesthésie, adaptés aux patients adultes et pédiatriques, assurant une étanchéité optimale. Montant annuel estimé du lot : 13.808 € TVAC

Identifiant interne: HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_7

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

Nomenclature complémentaire (cpv): 18143000 Équipements de protection, 33157000

Oxygénothérapie et assistance respiratoire

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles

Code postal: 1180

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C

Ville: Bruxelles

Code postal: 1200

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Réception centrale

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique St-Jean (alimentation)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9

Ville: Ottignies

Code postal: 1340

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 21 396,46 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024). Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau (x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat

/soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable
Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)
Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires Saint Luc

5.1. Lot: LOT-0008

Titre: Lot 8 - Masques chirurgicaux et respiratoires à usage médical

Description: Fourniture de masques à usage unique comprenant masques chirurgicaux et masques respiratoires, destinés à la protection du personnel et des patients en milieu médical.

Montant annuel estimé du lot : 120.556 € TVAC

Identifiant interne: HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_8

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

Nomenclature complémentaire (cpv): 33157100 Masques pour gaz médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles

Code postal: 1180

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C

Ville: Bruxelles

Code postal: 1200

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Réception centrale

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique St-Jean (alimentation)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9

Ville: Ottignies

Code postal: 1340

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 219 274,92 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024). Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau (x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes

et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure (€ 8.900,00))

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires Saint Luc

5.1. Lot: LOT-0009

Titre: Lot 9 - Sachets plastiques refermables pour conditionnement

Description: Sachets plastiques refermables destinés au conditionnement et à la protection d'objets ou d'échantillons, incluant des versions étanches et adaptées aux produits cytotoxiques. Montant annuel estimé du lot : 39.114 € TVAC

Identifiant interne: HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_9

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

Nomenclature complémentaire (cpv): 18937100 Sachets d'emballage, 18930000 Sacs et sachets

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles

Code postal: 1180

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C

Ville: Bruxelles

Code postal: 1200

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Réception centrale

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique St-Jean (alimentation)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9

Ville: Ottignies

Code postal: 1340

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 37 698,80 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024).

Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau (x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le

domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'

exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure (€ 2.890,00))

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires Saint Luc

5.1. Lot: LOT-0010

Titre: Lot 10 - Sachets médicaux pour hygiène, collecte et stérilisation

Description: Sachets médicaux à usage unique destinés à l'hygiène, à la collecte de déchets ou d'excreta et à l'emballage stérilisable de dispositifs médicaux. Montant annuel estimé du lot : 185.207 € TVAC

Identifiant interne: HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_10

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux, 33198200 Sachets ou enveloppes en papier pour stérilisation

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles

Code postal: 1180

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C

Ville: Bruxelles

Code postal: 1200

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Réception centrale

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique St-Jean (alimentation)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9

Ville: Ottignies

Code postal: 1340

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 453 934,48 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024).

Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau (x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence , le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L' article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d' exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction

relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure (€ 13.670,00))

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise
La commande en ligne sera utilisée: non
Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les
informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de
marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE
PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires
Saint Luc

5.1. Lot: LOT-0011

Titre: Lot 11 - Dispositifs d'incontinence à usage unique

Description: Dispositifs d'incontinence à usage unique (protections, changes et accessoires)
couvrant les niveaux d'incontinence légère, modérée, sévère , très sévère et le confort du
patient. Montant annuel estimé du lot : 197.337 € TVAC

Identifiant interne: HUNI\2026-1-1071\Fourniture de matériel médical_11

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de
soins personnels

Nomenclature complémentaire (cpv): 33771200 Couches en papier, 33141621 Kit
d'incontinence, 33140000 Consommables médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue de Fré 206

Ville: Bruxelles

Code postal: 1180

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Cliniques de l'Europe (Pharmacie – Site Ste-Elisabeth)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Mounier, 10 Quai C

Ville: Bruxelles

Code postal: 1200

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Rue des cendres n°7

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique St-Jean (alimentation)

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Avenue Reine Fabiola , 9

Ville: Ottignies

Code postal: 1340

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Clinique Saint-Pierre Ottignies

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 513 437,47 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Inscription à un registre du commerce

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire indique dans le DUME son chiffre d'affaires annuel global ainsi que son chiffre d'affaires annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché pour les trois derniers exercices disponibles (2022, 2023, 2024). Si, pour des raisons justifiées, le soumissionnaire ne peut fournir les informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié. Niveau (x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen dans le domaine d'activité couvert par le marché, calculé sur les trois dernières années disponibles, au moins équivalent à la valeur annuelle estimée du lot pour lequel il soumissionne. En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires minimum requis correspond à la somme des valeurs annuelles estimées des lots concernés.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales fournitures similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant pour chaque référence, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois références portant sur des fournitures similaires en nature et en volume à celles du présent marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des références fournies.

Critère: Mesures de gestion environnementale

Description du critère de sélection: Le soumissionnaire doit démontrer la mise en œuvre d'une démarche de gestion environnementale. À cette fin, il fournit tout document pertinent permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de ses activités (par exemple : description de la politique environnementale, procédures internes, certifications, rapports, etc.). Cette démarche peut notamment être attestée par la production d'un certificat ISO 14001 ou tout autre certifications équivalentes. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une démarche environnementale structurée permettant de maîtriser les impacts environnementaux liés à son activité. Cette capacité est appréciée sur base des documents fournis.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à

lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 60

Critère:

Type: Qualité

Description: Qualité

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 35

Critère:

Type: Qualité

Description: Environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1071/HW/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure (€ 15.410,00))

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 27/10/2026 09:30:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Cliniques universitaires Saint Luc

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: Cliniques universitaires Saint Luc

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: Cliniques universitaires Saint Luc

Numéro d'enregistrement: BE0416.885.016

Adresse postale: 10, Avenue Hippocrate

Ville: Bruxelles

Code postal: 1200

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Point de contact: Benoît Dumoulin

Adresse électronique: benoit.dumoulin@saintluc.uclouvain.be

Téléphone: +32 27649197

Télécopieur: +32 27643703

Adresse internet: <https://www.saintluc.be/>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

8.1. ORG-0002

Nom officiel: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Numéro d'enregistrement: BE0308357753

Adresse postale: RUE DES QUATRE BRAS, 13

Ville: BRUXELLES

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: bxl.tpi.greffe.civil@just.fgov.be

Téléphone: +32 25087111

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours
Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1. **ORG-0003**

Nom officiel: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Numéro d'enregistrement: BE 0475.480.736

Ville: Antwerpen / Anvers

Code postal: 2000

Subdivision pays (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Pays: Belgique

Adresse électronique: info@3p.eu

Téléphone: +32 3 294 30 51

Rôles de cette organisation:

Prestataire de services de passation de marché

8.1. **ORG-0004**

Nom officiel: FPS Policy and Support

Numéro d'enregistrement: BE 0671.516.647

Ville: Brussels

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: e.proc@publicprocurement.be

Téléphone: +32 2 740 80 00

Rôles de cette organisation:

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: b4847bab-1599-408e-99e8-f0ba48d60e49 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 24/09/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Date et heure de transmission de l'avis (eSender): 24/09/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 666561-2026

Numéro de publication au JO S: 187/2026

Date de publication: 28/09/2026